

## **Règlement du concours « Motorola Football is calling – EMEA contest »**

**Concours:** Motorola Football is calling – EMEA contest (le « Concours »)

**Période du Concours:** le Concours se déroule du **28 janvier 2026** (« Date de début ») au **30 avril 2026** (« Date de fin »). Les dotations seront attribuées par tirages au sort hebdomadaires ainsi que par un tirage au sort final au plus tard le **31 mai 2026**.

**Organisateur:** Lenovo (Belgium) B.V., dont le siège social est situé **De Kleetlaan 12 bus B, 1831 Machelen (Brabant)**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro **0872.356.830** (ci-après l'« Organisateur »).

**Contact:** <https://fr-fr.support.motorola.com/app/home>

---

### **1. Conditions de participation**

Le Concours est ouvert aux personnes résidant en Belgique, âgées de **18 ans ou plus**, ayant acheté un **Produit Éligible** (tel que défini ci-dessous) pendant la Période du Concours.

Les employés de l'Organisateur, de ses sociétés affiliées ainsi que les membres de leur famille proche ne peuvent pas participer au Concours.

---

### **2. Modalités de participation**

Pour participer au Concours, les participants doivent :

- acheter un smartphone Motorola, à l'exclusion des modèles « moto E » (le « Produit Éligible »), auprès d'un revendeur autorisé figurant sur la liste disponible sur le site [Lenovo.be](http://Lenovo.be), entre la Date de début et la Date de fin ;
- soumettre leur participation via le site [www.motorola.com/contest](http://www.motorola.com/contest), enregistrer l'achat du Produit Éligible et répondre correctement à une question relative à la compétition de la FIFA World Cup ;
- fournir leur nom et prénom, leur adresse e-mail, l'IMEI (International Mobile Equipment Identity) du téléphone acheté, une preuve d'achat (ticket de caisse) ainsi qu'une photo de la boîte du produit ouverte.

L'ensemble de ces éléments constitue la « Participation ».

Une seule Participation est autorisée par personne et par achat.

---

### **3. Date limite de participation**

Toutes les Participations doivent être reçues au plus tard le **30 avril 2026 à 23h59 CET**.

Toute Participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

---

### **4. Tirages au sort hebdomadaires**

Les participants ayant complété valablement les étapes décrites aux articles 2 et 3 seront inscrits sur la liste des tirages au sort hebdomadaires (« Liste des Tirages Hebdomadaires ») pour les dotations hebdomadaires décrites à l'article 6.

Chaque participant sera inscrit sur la Liste correspondant à la semaine au cours de laquelle sa Participation a été validée, ainsi que sur les listes des semaines suivantes jusqu'à la Date de fin, à l'exception des gagnants hebdomadaires qui ne seront plus inclus dans les tirages suivants.

Chaque Liste comprend les Participations enregistrées du mercredi au mardi inclus de chaque semaine de la Période du Concours.

Exemples :

- première Liste : du mercredi 28 janvier 2026 au mardi 3 février 2026 ;
- deuxième Liste : du mercredi 4 février 2026 au mardi 10 février 2026.

Au total, **12 tirages hebdomadaires** seront organisés à partir du 28 janvier 2026.

Du **22 avril 2026 au 30 avril 2026**, les participants seront uniquement inscrits au tirage au sort final.

L'Organisateur clôturera chaque Liste hebdomadaire à la fin de chaque semaine et procédera, dans les cinq (5) jours suivants, à un tirage au sort manuel désignant **un (1) gagnant** et **deux (2) suppléants** par semaine, soit **12 gagnants hebdomadaires** et **24 suppléants**.

---

### **5. Tirage au sort final**

Les participants ayant complété valablement leur Participation seront également inscrits sur la liste du tirage au sort final (« Liste du Tirage Final ») pour la dotation finale.

L'Organisateur procédera, au plus tard le **31 mai 2026**, à un tirage au sort manuel désignant **un (1) gagnant** de la dotation finale et **deux (2) suppléants**.

---

### **6. Dotations**

#### **Dotations hebdomadaires**

Un smartphone Motorola **RAZR 60 FIFA World Cup™ Edition**, d'une valeur unitaire de **799 € TTC**.

Nombre de gagnants hebdomadaires : **12 (douze)**.

#### **Dotation finale**

Un (1) voyage pour deux (2) personnes à **Mexico City (Mexique)** afin d'assister au match de football **Mexique – Afrique du Sud** dans le cadre de la **FIFA World Cup 2026™**, prévu le **11 juin 2026** au stade de Mexico City.

La dotation finale comprend :

- a) les vols aller-retour pour deux personnes depuis/vers l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant final, ainsi que les transferts aéroport si nécessaire ;
- b) un séjour de trois (3) nuits dans un hôtel 3 étoiles (ou équivalent) à Mexico City ;
- c) deux (2) billets pour le match Mexique – Afrique du Sud de la FIFA World Cup 2026™.

Valeur de la dotation finale : **9 000 € TTC**.

Nombre de gagnants de la dotation finale : **1 (un)**.

Les dotations ne sont ni cessibles ni échangeables contre de l'argent.

---

#### **7. Information des gagnants**

Les gagnants hebdomadaires et le gagnant final seront informés par e-mail dans un délai de cinq (5) jours suivant chaque tirage par la société **Creative Room S.r.l.**, mandatée par l'Organisateur.

Les gagnants devront confirmer l'acceptation de leur dotation dans un délai de sept (7) jours, à défaut de quoi la dotation pourra être attribuée au premier suppléant.

---

#### **8. Protection des données**

Les données personnelles des participants sont traitées conformément à la politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible ici :

<https://www.motorola.com/be/fr/legal/privacy-policy>

**Responsable du traitement** : Lenovo (Belgium) B.V.

**Base légale** : consentement et nécessité contractuelle

**Droits** : accès, rectification, suppression, opposition

**Contact** : [privacy@lenovo.com](mailto:privacy@lenovo.com)

Les données ne seront communiquées à des tiers que dans la mesure nécessaire à la remise des dotations.

---

## **9. Communication**

En participant au Concours, les participants autorisent l'Organisateur à publier leur nom (à l'exclusion de toute donnée de contact) dans des supports promotionnels, sur les réseaux sociaux ou dans des communiqués de presse liés au Concours.

---

## **10. Dispositions générales**

Une preuve d'achat du Produit Éligible est requise pour participer.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité des participants.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.

Le gagnant de la dotation finale reconnaît qu'il devra disposer d'un passeport valide et, le cas échéant, d'un visa pour entrer au Mexique. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable si la dotation ne peut être utilisée pour ces raisons.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres dispositions demeureront pleinement valables.

Le Concours est régi par le droit belge. Tout litige relèvera de la compétence des **tribunaux de Bruxelles**.